

# ASSEMBLÉE VIRTUELLE

**RECOMMANDATION :** Vous connecter 20 à 30 minutes avant la réunion

## AVIS :

D'abord vous connecter à Zoom

Puis par la suite vous devrez vous connecter à : [www.cgconseil.ca/VOTES](http://www.cgconseil.ca/VOTES)

## PARAMÈTRES DE CONNEXION

Usage pour : ordinateurs / tablettes / téléphones cellulaires

Usage pour téléphones fixes : voir (\*) ci-après

Navigateur recommandé : Google Chrome

## PROCÉDURE

### (A) pour ORDINATEURS

#### ÉTAPE 1 :

Nous recommandons d'installer le programme ZOOM ([www.zoom.us](http://www.zoom.us)) *À défaut d'installer Zoom, accédez via votre navigateur. (ex. Google Chrome)*

1. Cliquez sur le lien reçu dans votre courriel d'invitation à la réunion ZOOM envoyé par votre C.A. (ou par CGConseil).
2. Dans la fenêtre de votre navigateur qui vient de s'ouvrir cliquer sur 'Ouvrir Zoom' ou 'Lancer la réunion'

#### ÉTAPE 2 :

Accéder : [www.cgconseil.ca/votes](http://www.cgconseil.ca/votes) avec navigateur internet.

**Pour votre première connexion (création de votre mot de passe)** Appuyer sur le bouton 'Créez votre mot de passe'

Une fois votre mot de passe créé vous pourrez vous connecter sur : [www.cgconseil.ca/votes](http://www.cgconseil.ca/votes)

\*Gardez cette page ouverte pour utilisation ultérieure.

## **(B) pour TABLETTES et TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

### 1. Installer ZOOM :

pour Apple : installer via APP Store

pour Android : installer via PLAY Store

### 2. Répéter l'étape 2 ci-haut

## **(C) pour TÉLÉPHONES FIXES**

L'avis de convocation à l'assemblée vous donnera un numéro de téléphone pour vous connecter de même que les informations nécessaires (ID et code secret).

Comme l'enregistrement numérique des votes ne peut être fait oralement, un 'officier' désigné par le C.A. sera en mesure de recevoir ces votes et pourra procéder à cet enregistrement numérique. Nous recommandons de remettre une procuration signée à l'officier désigné au moins 24 heures avant la tenue de l'assemblée.

**VOTES :** Lorsque requis lors de la séance :

Ouvrir la fenêtre de l'étape 2 : [www.cgconseil.ca/votes](http://www.cgconseil.ca/votes) sélectionnez votre choix (Pour, Contre, Absentions) et n'oubliez pas de confirmer votre choix. Avant chaque vote, cliquer sur RAFRAÎCHIR LA PAGE.

N.B. : Au besoin, vous référez ci-après au GUIDE DE DÉROULEMENT de l'assemblée virtuel

## **IDENTITÉ:**

Il est obligatoire de s'assurer de la présence et de la confirmation de l'identité de chacun des participants à titre de copropriétaires ayant le droit de votes afin de participer à l'assemblée.

Ainsi, un code d'accès est attribué par courriel à chacun des copropriétaires habiles à voter dont les coordonnées sont acheminées à CGC par le C.A. du syndicat.

Lorsqu'une unité privative comprend deux copropriétaires (indivisaires) :

Chacun doit avoir une adresse courriel différente pour l'enregistrement de son vote. À défaut, un seul copropriétaire pourra enregistrer son vote représentant ainsi la totalité des voix de cette fraction.

## **QUORUM :**

Aucune assemblée ne peut être légalement tenue sans la confirmation de la majorité requise autant pour la participation aux assemblées qu'à l'enregistrement des votes.

Par notre plate-forme numérique, les votes de chaque copropriétaire habile à voter sont déterminées en fonction de leur pourcentage rattaché à leur fraction de copropriété telle que déterminée par la déclaration de copropriété et transmise par le C.A. du syndicat, le tout en prenant en considération les procurations dûment signées et remises ainsi que du pourcentage 'ajusté' en fonction du nombre de participants. Les résultats numérisés sont ainsi comptabilisés, imprimés et traduisent l'adoption (ou le rejet) des propositions ou résolutions soumises à l'assemblée.

## MÉMORANDUM :

**N.B. : pour les administrateurs du syndicat seulement**

### GUIDE DU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

- Chaque copropriétaire éligible doit se connecter aux liens fournis (cf. 'Procédure') dans les 20 à 30 minutes précédant l'assemblée afin de s'identifier à l'aide de son adresse courriel et son mot de passe.
- À l'ouverture de la réunion, seul le président d'assemblée a son microphone ouvert; les copropriétaires peuvent entendre les échanges mais peuvent, s'ils le veulent, activer leur caméra.
- Pour intervenir et poser des questions, les copropriétaires doivent cliquer sur le symbole 'LEVER LA MAIN' situé au bas de l'écran. Ainsi, le président d'assemblée peut dès lors activer leurs microphones.
- Lorsqu'un vote a été déclaré 'ouvert', les copropriétaires sont invités à enregistrer leur vote en cliquant sur le site : [www.cgconseil.ca/votes](http://www.cgconseil.ca/votes).
- Par la suite, et avant chaque vote, les copropriétaires doivent 'rafraîchir' la page des votes au moyen du bouton vert situé à droite de l'écran.